

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FENAMEF

*19 mars 2021
VISIOCONFÉRENCE*

SOMMAIRE

- Rapport Moral du Président p. 3
- Rapport de la Commission Médiation Familiale p. 5
- Rapport de la Commission Espaces de Rencontre p. 7
- Rapport de la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité p. 9
- Rapport de la Commission Formation p. 12
- Rapport d'Activité p. 16
- Rapport Financier p. 20
- Comptes détaillés p. 22

RAPPORT MORAL

Présenté par Monsieur Jean-Louis COQUIN

Bonjour à toutes et à tous,

Cela fait finalement peu de temps que nous nous sommes retrouvés en Assemblée Générale puisque la particularité et les événements de 2020 nous ont amenés à faire notre Assemblée Générale 2019 au mois de septembre dernier.

Nous avons déjà évoqué à cette occasion l'arrivée de Madame Laure LECHATTELLIER au poste de Secrétaire Générale mais nous devons rappeler ici que c'est bien cette année 2020 qui marquera sa prise de fonction et son entière responsabilité dans toutes les tâches qui incombent au siège de la Fédération. Nous pourrons d'ailleurs entendre le compte rendu qu'elle nous fera de l'activité importante qu'il a fallu gérer en cette année de pandémie, avec deux confinements et toutes les situations auxquelles personne n'était préparé et les réponses qu'il a fallu inventer.

Je tiens donc avant tout à saluer la mobilisation exemplaire de toute l'équipe du siège de la Fédération qui a dû répondre à de multiples sollicitations des adhérents à propos des exigences et des normes sanitaires à respecter, des autorisations et des conditions d'ouvertures et d'accueil du public.

Il n'a pas fallu pour autant abandonner les autres chantiers et notamment celui du nouveau référentiel des Espaces de Rencontre qui a attiré toute notre attention lors des participations aux instances nationales qui ont permis de finaliser ce nouveau document en fin d'année 2020.

La médiation n'a pas été en reste avec les interrogations sur l'évolution de la T.M.F.P.O. et le devenir du diplôme d'État dans l'éventualité d'une généralisation de cette expérimentation.

Enfin, la demande en formation est restée tout aussi forte avec notamment l'adaptation nécessaire à la formation à distance qui a mobilisé toute l'énergie des équipes de formateurs de la Fenamef. Une nouvelle étape nous attend avec la certification nécessaire que nous devons maintenant obtenir et je remercie vivement le Président de la Commission Formation, Monsieur Didier CHIRON qui a entrepris ce chantier avec dynamisme.

Ce sont donc des constats de mobilisation générale qu'il faut faire pour le bilan de l'année 2020 qui aura permis un test en grandeur nature de la solidarité générale et de celles des membres du Conseil d'Administration et des adhérents face à l'adversité. Nous pouvons nous féliciter de l'engagement de tous et malgré les effets secondaires que cette crise sanitaire provoque, nous appuyer sur ce qu'elle a pu nous démontrer de notre capacité à faire corps.

Plus que jamais la relation est au cœur des préoccupations de notre société et l'importance de la qualité de la communication au sein de ces relations est passée au premier plan avec non seulement la distanciation sociale qui a été imposée mais aussi par l'exacerbation des conflits que le contexte anxieux a renforcée.

L'activité menée par les services de Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre voit ainsi sa légitimité et son importance renforcées dans une politique familiale qui doit faire face à ce délitement des relations jusque dans l'intimité des foyers. La culture du dialogue qui pourra se développer dans

ce socle de notre société aura forcément des impacts sur l'ensemble des relations présentes dans l'espace public. Nous nous devons sans cesse de le rappeler et militer pour que le respect et la place de chacun soient reconnus.

Je dois à ce propos remercier tous les acteurs institutionnels qui favorisent la concertation et l'écoute des enseignements du terrain que les Fédérations et donc la Fenamef peuvent porter jusqu'à eux. C'est vraiment dans un véritable partenariat que tous les chantiers qui vont être évoqués au cours de cette assemblée ont pu se dérouler en 2020 au milieu de tous les aléas.

Nul doute que l'année 2021 sera de la même teneur et les chantiers qui nous attendent non moins importants. Nous devons non seulement faire face à l'évolution inéluctable de ce nouveau contexte sanitaire qui tend à s'installer et dont les effets auront un impact sur la fréquentation de nos services et l'adaptation de leur pratique sera nécessaire ; mais nous devons aussi mettre en œuvre tous les chantiers commencés précédemment et dont l'enjeu est primordial. La mise en conformité des Espaces de Rencontre avec le nouveau référentiel va demander une transformation parfois profonde du fonctionnement et des habitudes de certains services. Les énergies à mobiliser pour y parvenir seront souvent importantes et la Fenamef se devra d'être au côté de ses adhérents pour apporter toutes les réponses et le soutien nécessaire à cette évolution.

De la même manière, l'extension de la T.M.F.P.O. qui s'annonce devra être non seulement soutenue dans sa mise en œuvre mais aussi mobiliser toute notre attention pour que les difficultés auxquelles les premiers expérimentateurs de cette organisation se sont confrontés ne soient pas reproduites.

L'adaptabilité, la réactivité et la qualité des formations que nous serons en mesure de proposer aux différents acteurs de notre secteur dans un cadre réglementaire et une démarche qualité garantie devront y participer.

Pour relever tous ces chantiers et ces défis, la Fenamef doit maintenant profiter de ce contexte de renouvellement des pratiques et de son personnel pour se donner un nouvel élan et optimiser tous les moyens qui sont à sa disposition.

- Travailler sur la communication, ses outils et la qualité de son contenu ;
- Être disponible et à l'écoute ;
- Être soutenant, force de proposition et accompagner l'innovation ;
- Faire du lien entre tous les acteurs et participer à la cohésion d'ensemble.

Tous ces objectifs ambitieux doivent devenir l'essence de toutes nos actions en 2021, fort de la mobilisation partagée face à l'adversité.

J'en fait le vœu pour la Fenamef, pour tous nos adhérents et pour chacun de nous.

Je vous remercie.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDIATION FAMILIALE Présenté par Monsieur Jérôme PRÉVOT

Cette année 2020 a vu la Commission Médiation Familiale se réunir à six reprises. Nous sommes très heureux d'avoir repris un rythme soutenu dans l'animation des Commissions. Rythme parfois soutenu par le principe de visioconférence qui, malgré les freins rencontrés, facilitent pourtant l'organisation des rencontres.

La Commission a vu arriver deux nouveaux membres investis qui, par leurs réflexions, alimentent les débats.

De nombreux questionnements ont émaillé de cette Commission. Le recueil de ces échanges ont fait l'objet de comptes rendus et de différents documents avec parfois des éléments visant à faire proposition auprès des différentes instances.

La Commission en 2020 :

- A poursuivi sa réflexion autour de la poursuite de l'expérimentation T.M.F.P.O. et a pu faire remonter les remarques des adhérents aux instances judiciaires ;
- A engagé un travail de rédaction d'une charte sur la médiation à distance ;
- A engagé un travail d'analyse des textes de loi relatifs aux violences conjugales et à la Médiation Familiale notamment la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales ;
- A participé à une rencontre avec le secrétariat d'État à l'Enfance et aux Familles et a contribué sur le sujet de la Médiation Familiale ;
- A répondu à un appel à projet durant la crise sanitaire visant à communiquer autour de la Médiation Familiale en période de la Covid. La réflexion autour de la mise en place de nouveaux outils de communication est déjà amorcée ;
- A dressé la liste des textes juridiques en lien avec la Médiation Familiale ;
- A commencé la rédaction d'une publication qui permettra soit :
 - De pointer du doigt des dysfonctionnements « structurels/juridiques » ;
 - D'affirmer une « posture » Fenamef nourrie de ces regards croisés de l'ensemble des services ;
 - D'être force de proposition sur de nouvelles bonnes pratiques en matière de Médiation Familiale.

PERSPECTIVES 2021

Concernant les travaux prévus pour la Commission en 2021, un état des lieux des textes et des contraintes existantes dans le métier de médiateur familial a été dressé, il faut maintenant établir une éventuelle hiérarchie entre ces derniers (code déontologique vs code de l'action sociale).

Une réflexion autour de la mise en place d'une journée d'étude sur les violences conjugales et intrafamiliales aux seins des services de Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre a d'ores et déjà débuté. La précédente journée sur les violences intrafamiliales n'avait pas permis de se questionner suffisamment sur la question des violences conjugales. Il sera important de travailler avec les acteurs judiciaires ainsi qu'avec les Fédérations et associations œuvrant dans le champ des



Fédération nationale de la médiation et des espaces familiaux

violences faites aux femmes. Cette journée ne peut que rassembler la Fédération autour de ses différents axes de travail : les Espaces de Rencontre, la médiation Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité, ainsi que la Commission Formation seront évidemment associés afin que cela réponde aux différentes attentes des adhérents.

RAPPORT DE LA COMMISSION ESPACES DE RENCONTRE

Présenté par Madame Dominique GAUTHIER

L'année singulière que nous venons de vivre, entre confinement et reconfinement, gestes de distanciation sociale, ne nous a pas empêché de poursuivre notre travail au sein de la Commission Espaces de Rencontre. Nous avons privilégié des réunions en visioconférence et avons pu continuer nos travaux.

Merci à tous les membres actifs qui ont pu se rendre disponibles tout au long de l'année et enrichir nos réflexions.

PRATIQUES SUR FOND DE PANDÉMIE

Lors du 1^{er} confinement et de la décision de fermeture administrative des services, nous avons recueilli les témoignages des adhérents concernant les problématiques rencontrées et les nouvelles expériences vécues par les services.

La non mise en place durant plusieurs semaines de droits de visite a été très difficile à gérer pour les équipes, et souvent mal vécue pour beaucoup de parents et d'enfants.

Néanmoins, de nouvelles modalités de travail se sont mises en place pour préserver les liens, tels que courriers, permanences téléphoniques, visio... Tout au long de l'année, les équipes ont pu expérimenter de nouvelles modalités et faire remonter leurs questionnements sur l'impact de cette crise sanitaire sur les relations familiales.

LE RÉFÉRENTIEL

L'objet de l'actualisation et de la réécriture de ce nouveau référentiel a été de définir les objectifs et la nature de l'activité des Espaces de Rencontre, le cadre juridique, et de déterminer les principes d'intervention comme les modalités de fonctionnement, la qualification et la formation des intervenants.

Un groupe de travail national s'est constitué, composé de l'ensemble des partenaires : l'État représenté par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Justice ; la branche Famille de la Sécurité Sociale, représentée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ; la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole ; l'Union Nationale des Associations Familiales et les Fédérations représentatives telles que la Fenamef et la F.F.E.R.

À travers la Commission, les retours des adhérents et les journées interrégionales, nous avons relayé les réflexions, les questionnements et fait part de nos propositions. L'écrit définitif est le résultat d'un travail consensuel : les échanges ont pu être passionnés et néanmoins respectueux.

Ce référentiel constitue un cadre commun de référence pour les gestionnaires, les financeurs et les prescripteurs. La mise en conformité des services est attendue pour le 1^{er} janvier 2022.

Dans le cadre d'une visioconférence nationale le 22 janvier 2021, nous vous en avons présenté les apports majeurs, précédé de la prise de parole des partenaires institutionnels.

Sur l'année 2021, nous prévoyons des présentations au niveau des régions qui permettront de répondre très concrètement aux préoccupations de chacun.

PERSPECTIVES POUR 2021

- En lien avec la Commission Formation, et avec la mise en place de ce nouveau référentiel, nous souhaitons accompagner nos adhérents sur la réécriture du projet de service, sur la nouvelle place des écrits, sur la posture spécifique des intervenants/accueillants, sur la problématique des violences conjugales et la mise en œuvre des ordonnances de protection. De nouveaux outils de formation sont en cours d'élaboration ;
- En lien avec la Commission Médiation Familiale, à l'initiative de ce projet, et la Commission Formation, la Commission Espaces de Rencontre participe à la construction d'une journée sur les hauts conflits et la question des violences intrafamiliales ;
- Une nouvelle thématique de travail s'ouvrira sur l'évolution des Espaces de Rencontre face aux nouvelles problématiques rencontrées et sur la singularité de la posture professionnelle en Espaces de Rencontre.

RAPPORT DE LA COMMISSION GRAND ÂGE, HANDICAP ET VULNÉRABILITÉ

Présenté par Madame Corinne LAPORTE-RIOU

Une Année en Pointillé, à l'épreuve de la conjoncture caractérisée par les mesures sanitaires : contraintes, adaptation à une réalité imprévisible et brutale ont ponctué le déroulement des réunions de la Commission.

La période vécue a confronté d'emblée l'organisation de la Commission à une difficulté de mise en œuvre des séances dans la fréquence : quatre sessions de travail se sont déroulées durant cette année. Néanmoins, malgré le contexte, l'adaptation à des nouvelles modalités de travail a été activée en visio pour remplacer les séances en présentiel, afin d'assurer sur l'exercice une continuité des réflexions menées.

Si chaque membre du groupe a pu concevoir cette adaptation aux nouvelles technologies afin de poursuivre nos échanges, les thématiques essentielles de nos travaux ont été cependant impactées par la période de confinement :

- La production du cahier des charges de la formation pour l'U.N.A.F. dans le cadre de l'expérimentation C.N.S.A. a été différée ;
- La préparation de la journée d'étude initialement prévue pour la fin du deuxième semestre 2020 n'a pas été reconduite.

Toutefois, au travers des différents épisodes traversés [confinement, déconfinement, mesures sanitaires strictes...], il est essentiel de retenir la contribution active et constructive des membres de la Commission afin de mener les travaux retenus comme prioritaires : finaliser le cahier des charges de la formation à remettre à l'U.N.A.F.

Rappelons-le, la Fenamef a été précurseur dans le domaine de la formation en direction des professionnels médiateurs familiaux intervenants dans les situations de dépendance, de vulnérabilité... De ce fait, la Fenamef a été retenue par l'U.N.A.F. afin de contribuer au projet d'expérimentation que celle-ci développe par convention avec la C.N.S.A.

UN EXERCICE COURONNÉ PAR L'ENVOI DU CAHIER DES CHARGES PROPOSÉ À L'U.N.A.F.

Les membres de la Commission ont donc poursuivi avec implication et conviction la réflexion à mener sur le contenu du programme de formation à remettre à l'U.N.A.F., en identifiant particulièrement le périmètre d'intervention coordonné avec le programme de formation déployé par l'U.N.A.F.O.R. auprès de l'U.N.A.F.

Ainsi, les membres du groupe se sont accordés afin de soutenir les compétences au préalable reconnues de Françoise DUCHÂTEAU [médiatrice familiale, gérontologue], et de Virginie CALTEAU-PERONNET [médiatrice familiale, avocate] afin de dispenser la formation à l'appui du contenu que celles-ci ont produit.

L'essentiel du programme de formation présenté réside dans une démarche active de mise en situation, de jeux de rôles, proposés au groupe de participants afin de souscrire à leurs attentes : mise en œuvre opérationnelle de la médiation dans ce nouveau champ, compte tenu de la dimension juridique nouvelle, des protagonistes nombreux et impliqués [intergénérationnel, professionnels intervenants multiples... lieu d'exercice à domicile, en établissement...].

La plus-value soulignée dans le cahier des charges présenté se caractérise par une intervention en binôme de Françoise DUCHÂTEAU et de Virginie CALTEAU-PERONNET sur l'ensemble des modules de formation proposés.

Sans ambages, nous pouvons à l'heure où est retranscrit le texte dévoiler la décision de l'U.N.A.F. de retenir l'intégralité du cahier des charges présenté par la Fenamef.

2021 s'ouvrira ainsi sous des cieux connotés par la mise en œuvre concrète d'une contribution de la Fenamef auprès de l'U.N.A.F. au regard d'un projet louable en ces temps où la cellule familiale est bousculée face aux contraintes sanitaires.

UNE SITUATION INÉDITE

C'est en synthèse ce qui a été analysé par les membres du groupe durant cette année : le retentissement de l'épidémie a concouru à ralentir le déploiement de la Médiation Familiale dans ce champ précisément dédié à la dépendance, à la vulnérabilité... La priorité donnée au confinement coûte que coûte, brutalement instauré notamment dans les E.H.P.A.D., a eu pour conséquence de laisser pour compte la dimension humaine, réduisant les espaces de paroles, les rencontres entre générations, les solutions à adopter pour accompagner ces conditions souvent vécues comme délétères. La crise sanitaire a mis en exergue que le confinement pouvait être plus mortel pour les résidents que le virus lui-même et qu'il fallait trouver un équilibre entre sécurité et lien social pour préserver l'élan vital des personnes âgées.

De plus, l'impatience et la perte de confiance des familles ont été manifestes et entendues notamment devant les contradictions des discours politiques. Par exemple, l'annonce ex abrupto de la reprise des visites au sein des structures, sans véritable concertation a fait dire à certaines familles qu'elles ont des visites au parloir.

Aussi, la mise en débat proposée par la médiation pour accompagner les situations familiales du grand âge, de la dépendance, aurait pu, en ces temps, parvenir à préserver un équilibre entre le nécessaire recours aux mesures sanitaires et le soutien à apporter aux familles pour les soulager des contraintes ressenties, également participer à la coordination de l'ensemble des acteurs.

L'ENJEU MAJEUR 2021 RECONDUIT

Plus particulièrement soutenu par la Commission : développer et convaincre le recours à ce champ de la médiation pour donner confiance aux familles qui vivent au quotidien une fonction d'aidant, qui sont « les piliers » de leur proches en dépendance... car à ce jour l'espérance de voir aboutir la LOI AUTONOMIE qui doit permettre une véritable société inclusive pour garantir une réponse aux aléas de la vie que sont le grand âge et le handicap semble remise, sans être remise, à la rentrée prochaine lorsque la crise sanitaire sera davantage maîtrisée.

Et pour faciliter ce développement sur le territoire à l'égard de nos adhérents, la Commission s'attachera à développer des interactions avec le secteur particulièrement concerné par la dépendance, la vulnérabilité, tel que NEXEM afin d'être identifiée, sollicitée dans l'action portée et mise en œuvre par les professionnels de ce champ.

Ce développement du champ de la médiation devra nécessairement s'adapter aux circonstances actuelles du pays, de chaque territoire pour prendre place.

IN FINE

- Mes remerciements vont aux membres de la Commission fidèles aux rendez-vous malgré les aléas de chacune, et de la conjoncture ;
- À S. LASSALLE qui a accompagné l'ensemble des débats durant ses années en qualité de Secrétaire Générale ;
- En souhaitant la bienvenue renouvelée à Laure LECHATELLIER, dans sa prise de fonction de Secrétaire Générale qui a et aura le privilège de perpétuer les travaux menés par la Commission.

RAPPORT DE LA COMMISSION FORMATION

Présenté par Monsieur Didier CHIRON

La question de la professionnalisation des acteurs est un enjeu fondamental pour la Fenamef, tant dans le domaine de la formation des médiateurs familiaux et accueillants en Espaces de Rencontre, que dans celui de la formation continue et de l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers et des publics.

À ce titre, la Commission Formation est chargée de réfléchir aux besoins de formation des adhérents, de proposer et d'élaborer des projets de formation en articulation avec les différentes Commissions de la Fenamef (Médiation Familiale, Espaces de Rencontre, Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité).

LE RÔLE DE LA COMMISSION FORMATION

La Commission Formation est une instance technique et d'expertise fondamentalement orientée vers l'ingénierie de formation avec pour objectif principal de proposer une offre globale et cohérente de formation sous la forme de :

- Sessions de formation ciblées sur l'acquisition de nouvelles compétences, d'actualisation des connaissances et de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention ;
- Journées d'études liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales nécessitant une prise de conscience éclairée par les champs de la recherche, la réflexion des acteurs institutionnels et la mise en lumière d'actions innovantes.

Toutes nos formations peuvent aussi être délocalisées, proposées en intra ou en inter-service sur un département ou une région.

Un catalogue est réalisé chaque année et envoyé électroniquement auprès de nos adhérents en octobre pour l'année N+1.

LA COMMISSION EN 2020

En 2020, la Commission s'est réunie à quatre reprises dont une seule fois en janvier 2020 en présentiel et par la suite uniquement en mode visio.

Plusieurs points abordés ont vu leur concrétisation sur l'année 2020 et vont se poursuivre en 2021.

1. Création d'une nouvelle formation : Formation T.M.F.P.O.

Cette formation proposée au catalogue 2021 s'inscrit dans le format modulaire habituel des formations Fenamef sur deux journées. Elle s'adresse à un large public intéressé par la mise en œuvre de l'expérimentation T.M.F.P.O. afin d'accompagner ou d'anticiper son éventuelle mise en place sur son territoire. Elle s'appuie sur des outils et process utilisés et validés par les services qui l'ont déjà expérimentée.

La première journée est consacrée au cadre juridique et à son application dans le fonctionnement des services de Médiation Familiale. La deuxième journée a pour objectif de travailler sur le dispositif T.M.F.P.O. dans le processus de Médiation Familiale.

Cette formation proposée en totalité peut aussi être organisée à la carte avec un module sur une journée plus spécifiquement consacré aux responsables et secrétaires et un autre module, toujours

sur une journée, plus spécifique aux médiateurs(trices). Elle peut aussi être proposée en région ou en intra sur une journée ainsi qu'aux Centres de Formation au D.E.M.F. qui en font la demande.

2. Partenariat avec OCELLIA (anciennement E.S.S.S.E.) de Lyon

Dans le cadre de la réflexion de la Commission sur la place des outils distanciels dans notre politique de formation, deux membres de la Commission ont pu bénéficier d'une formation organisée par OCELLIA de Lyon, partenaire de la Fenamef.

Cette formation s'adresse effectivement à des organismes qui souhaitent réaliser des séquences de formation en distanciel sous forme interactive permettant de travailler en individuel mais aussi en sous-groupes ou ateliers.

Pour autant, même si le dispositif est très performant, il nous a semblé plus complexe que l'utilisation de l'outil ZOOM et plus adapté pour des formateurs professionnels en utilisation régulière et permanente.

Notre réflexion nous amène plutôt aujourd'hui à envisager une formule hybride pour nos dispositifs de formation avec possibilité de maintien du présentiel et avec une alternative en distanciel pour ceux qui ne peuvent se déplacer.

Le principe d'une utilisation en total distanciel est validé par la Commission uniquement dans une situation d'empêchement sanitaire et devra être travaillée pour le programme 2021.

Nous avons aussi pu expérimenter cet outil avec la réalisation par visioconférence, pilotée par OCELLIA, d'une conférence nationale de présentation à nos adhérents du nouveau référentiel national des Espaces de Rencontre qui s'est tenue le **vendredi 22 janvier**.

3. Partenariat et vidéo avec l'I.R.T.S. Hauts-de-France

La Commission a relancé la demande d'un petit film de présentation (3-5 minutes maxi) de la Fenamef qui devrait être proposé à chaque début de formation. Ce projet est toujours d'actualité et pourrait être lancé sous forme d'un groupe projet avec le partenariat développé avec l'I.R.T.S. Hauts-de-France qui a accepté de le réaliser.

À destination principalement de la formation, ce film que nous souhaitons très ludique pourra être aussi mis en ligne pour la promotion de la Fenamef et mis à disposition pour nos adhérents.

4. Bilan financier de la formation

L'étude financière fait apparaître un chiffre d'affaires de l'année qui devrait se situer autour de 42.000 €, ce qui est bien inférieur aux années précédentes (-26%) et qui s'explique par le contexte sanitaire. Nous avons relativement réussi à limiter les pertes en maintenant l'activité de formation en distanciel sur le dernier trimestre et avons pu honorer ainsi une grande partie de nos formations habituelles.

Globalement, le total des formations a représenté un bénéfice aux alentours de 23.000 € (il était de 33.000 € en 2019).

Nous constatons aussi une part plus importante de formations délocalisées en intra ou en région, tendance qui semble se confirmer pour 2021 avec un nombre important de projets déjà validés.

Pour 2020, nous notons les chiffres suivants :

- Le nombre de bénéficiaires de formation est de **138** personnes dont **67** sur Paris et **71** en formation délocalisée ;
- Nous avons organisé 13 modules de formation dont **6** sur Paris et **7** en délocalisé ;
- Ces 13 modules représentent **23 journées** de formation dont **2** en distanciel.

5. Démarche qualité : les obligations dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Objectifs 2022 (initialement 2021 mais reportés en raison de la crise sanitaire) : Tout organisme de formation devra avoir réalisé une démarche qualité dans le cadre du référentiel national de certification qualité Qualiopi pour pouvoir prétendre à réaliser des prestations de formations validées par les OPCO.

Cette certification est obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences qui souhaitent accéder aux fonds publics et mutualisés et concerne tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions de formation.

Elle est délivrée par des organismes certificateurs accrédités ou autorisés par le Cofrac sur la base du référentiel national de qualité.

Pour l'obtenir, les prestataires d'actions concourant au développement des compétences doivent :

- Formuler une **demande de certification** auprès d'un organisme certificateur, présent sur la liste publiée par le ministère du Travail des organismes certificateurs autorisés par le Cofrac ;
- **Signer un contrat avec un organisme de certifications ;**
- **Se soumettre à un audit initial**, puis un **audit de surveillance** à plus ou moins 18 mois, enfin à un **audit de renouvellement** au bout de 3 ans.

La certification Qualiopi est valable 3 ans à l'issue du résultat favorable de l'audit initial.

Pour la Fenamef, les enjeux sont d'importance :

- **Maintenir une offre de formation** en direction des structures avec un **financement des OPCO ;**
- Présenter un catalogue de formation **vitrine des savoir-faire et des services rendus aux adhérents** avec un label qualité ;
- Améliorer et rendre plus lisible notre capacité à **adapter et accompagner les compétences** des professionnels aux évolutions des métiers, des réglementations et des publics ;
- **Promouvoir la reconnaissance et la qualification des professionnels** à travers une certification de la Fédération pour certaines formations (par exemple, Accueillants en Espaces de Rencontre, Secrétaires/Assistant(e)s de services de Médiation Familiale ou d'Espaces de Rencontre, ...) ;
- Conserver **des ressources propres.**

Le référentiel qualité est organisé autour de 7 critères qualités regroupant en tout une trentaine d'indicateurs.

La Commission Formation indique cet axe de travail comme prioritaire pour 2021.

Il concerne l'ensemble des procédures, process et pratiques concourant à la délivrance de formations, le suivi et contrôle des prestations, la coordination, les modalités d'accueil des stagiaires, la documentation, l'information au public, l'évaluation des actions et le développement des compétences, le statut des formateurs et leur accompagnement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de leur prestation, l'adéquation des moyens et outils pédagogiques aux besoins identifiés et l'inscription dans une veille permanente sur notre environnement professionnel.

AUTRES PERSPECTIVES POUR 2021

- Former les formateurs à l'animation en distanciel via l'outil ZOOM. Cette formation sera proposée à tous nos formateurs occasionnels ou habituels ainsi qu'aux administrateurs concernés ;

- Avec la mise en place du nouveau référentiel sur les Espaces de Rencontre, la question de l'accompagnement de nos adhérents sur la réécriture du projet de service et la nouvelle place des écrits, nécessite d'adapter nos outils de formation voire d'en créer d'autres ;
- La question des violences conjugales et intrafamiliales traverse aujourd'hui toute la société et impacte plus que jamais nos activités. Nos adhérents nous demandent ainsi de les accompagner dans une mise à jour des nouvelles réglementations et pratiques qui en découlent. Une formation spécifique sur ces questions devra aussi être travaillée pour être proposée en 2021.

Sont aussi programmées :

- Une journée sur les hauts conflits et la question des violences intrafamiliales. Cette journée initiée par la Commission Médiation Familiale sera pilotée par une Commission transversale composée de membres de cette Commission ainsi que des Commissions Formation et Espaces de Rencontre ;
- Une journée sur la question du vieillissement et de la médiation en situation de vieillissement préparée en 2020, reportée en 2021 par la Commission ad'hoc qui s'effectuera en lien avec l'U.N.A.F.

Merci à tous les membres actifs : Bruno Baumlen, Hélène Boucher, Bertrand Coppin, Carole Dupuy, Dominique Gauthier, Sylvain Viseur, Bruno Zilberg et notre Secrétaire générale, Laure, qui ont contribué aux travaux de cette Commission.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Présenté par Madame Laure LECHATTELLIER

LA VIE DE LA FÉDÉRATION

Ce rapport d'activité s'inscrit dans un contexte particulier de pandémie mondiale, de confinements total ou partiel, de couvre-feux généralisés ou différenciés avec inévitablement des conséquences sur l'activité du siège et des instances de la Fédération.

2020 restera une année à part dans l'histoire de la Fédération et de ses adhérents. Un an après l'annonce du premier confinement, l'heure du bilan est donc arrivée avec son lot d'enseignements. Notre façon de travailler, nos modes de déplacements, de communication ont été bouleversés, et en sont durablement impactés nous obligeant à prendre plus rapidement que prévu parfois le virage numérique.

1. Quelques chiffres

En 2020, la Fenamef comptait 205 adhérents dont 189 personnes morales.

Ceci représente 286 services qui interviennent sur l'ensemble du territoire, outre-mer comprise (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte), soit plus de 600 sites (permanences, activités déconcentrées...).

Nous comptons également 15 Centres de Formation parmi nos adhérents.

2. Les instances dirigeantes

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois dont trois fois en visioconférence.

Quant au Bureau, il s'est réuni à six reprises en visio.

3. Les instances techniques

Les Commissions thématiques se sont réunies de façon très soutenue grâce à l'outil visioconférence leur permettant ainsi d'être réactives, et donc au plus près de l'actualité inédite, et de travailler sur des sujets comme la dispense de nos formations par visioconférence, la médiation à distance...

4. L'animation régionale

Le bilan de l'année montre la tenue de dix rencontres régionales :

- 4 en présentiel (Grand-Est, Occitanie, Auvergne Rhône-Alpes, Bretagne – Pays de la Loire) ;
- 6 par visioconférence (Normandie, Hauts-de-France, Centre Val-de-Loire Auvergne Limousin, Guyane Guadeloupe Martinique, Nouvelle Aquitaine, La Réunion Mayotte) ;
- 190 participants (dont un J.A.F., un magistrat de la Cour d'appel, des représentants des C.A.F.).

Ces journées régionales se sont tenues malgré le contexte sanitaire mais aussi à cause du contexte. Leur organisation grâce à la mobilisation des animateurs régionaux et le nombre de participants traduisent le besoin important pour les professionnels de se retrouver et d'échanger autour de l'inattendu et de l'impact sur leurs activités et pratiques professionnelles.

Tour d'horizon des thèmes traités et émergents : thématiques autour des pratiques liées à la Covid (médiation à distance, recours à de nouveaux outils de communication...), mais aussi la T.M.F.P.O., la

question des violences conjugales ou intrafamiliales et leurs conséquences sur les pratiques, l'obligation alimentaire ou encore la médiation intergénérationnelle dans le cadre du vieillissement.

I. LA FENAMEF TÊTE DE RÉSEAU

1. Le conseil et le soutien aux adhérents

Dans cette période de sidération qui s'est ouverte en mars dernier, l'équipe du siège est restée fortement mobilisée pour répondre à vos questions nombreuses.

C'est plus de 2000 appels ou sollicitations sur l'ensemble de l'année avec une partie importante consacrée à l'application des obligations liées aux mesures sanitaires.

De notre côté, nous vous avons beaucoup sollicité par le biais de questionnaires afin de communiquer des éléments aux pouvoirs publics sur les conséquences du confinement sur votre activité, sur les difficultés potentielles que vous pouviez rencontrer. Et nous vous en remercions car vos remontées de terrain sont essentielles pour alimenter notre propre contribution au niveau national.

2. Notre mission de représentation

Nouveau référentiel des Espaces de Rencontre

Le groupe de travail de la Fenamef composé de Dominique Gauthier, Bruno Zilberg et Corinne Laporte-Riou s'est réuni à plusieurs reprises à Paris et en distanciel avec le groupe national (partenaires institutionnels et Fédérations) sur l'élaboration du nouveau référentiel des Espaces de Rencontre. À chaque étape de son écriture, la Commission Espaces de Rencontre et ce groupe de travail de la Fenamef ont apporté leur contribution.

Depuis sa publication en décembre 2020, nous avons planifié des réunions de présentation de ce nouveau référentiel, (réunions nationale et interrégionales) afin d'accompagner les services dans leur obligation de mise en conformité à échéance du 1^{er} janvier 2022.

Audioconférences et Covid – Secrétaire d'État

Lors du confinement, la Fenamef a été invitée à participer trois fois au groupe de travail autour du Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, pour faire le point régulièrement sur la situation des activités autour de la parentalité, et les conséquences de la Covid. Nous avons pu ainsi y représenter les services de Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre aux côtés des autres associations et Fédérations.

Ce groupe s'est à nouveau réuni à deux reprises lors du confinement d'octobre.

Rencontre cabinet ministériel

Une rencontre avec le conseiller Parentalité du cabinet du Secrétaire d'État a eu lieu à Paris le 1^{er} septembre avec pour principal objectif de présenter la Fédération et les enjeux des deux dispositifs (Médiation Familiale et Espaces de Rencontre).

3. Réseaux et partenariat

Pendant cette période, nous avons pu compter sur nos partenaires institutionnels (C.N.A.F., S.A.D.J.A.V., D.G.C.S.), et leur soutien lors de nos nombreuses sollicitations. Les échanges et rencontres ont pu être maintenues grâce aux audioconférences.

Des échanges réguliers avec les Fédérations qui interviennent sur le même champ d'activité que nous, et ce tout au long de l'année qu'il s'agisse de la F.F.E.R. ou encore de l'A.P.M.F.

Des échanges réguliers aussi avec la C.N.A.P.E., la F.N.E.P.E., ou encore NEXEM avec lequel nous avons un partenariat via l'insertion d'une publicité dans notre revue Odysée.

II. LA FORMATION

Malgré les restrictions de déplacement, notre activité de formation s'est maintenue à un niveau convenable grâce à une dynamique enclenchée depuis plusieurs années.

La formation est l'une de nos activités essentielles, et pas uniquement parce que source de revenus. Notre offre est un vrai plus pour nos adhérents car nous pouvons les accompagner dans leurs besoins de professionnalisation et d'adaptation à l'évolution de leur environnement notamment réglementaire.

Tous les ans nous étoffons notre catalogue. Cette année, c'est un module consacré à la T.M.F.P.O. qui a été travaillé et qui vous sera proposé pour la première fois en 2021.

La fin d'année 2020 a vu aussi se concrétiser notre partenariat avec l'U.N.A.F. par la signature d'une convention de formation en direction des médiateurs familiaux des U.D.A.F. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de la convention entre l'U.N.A.F., la C.N.S.A. et la C.N.A.F. sur **l'expérimentation** de médiation pour les aidants et les personnes aidées.

III. LA COMMUNICATION

Nous avons mobilisé en matière de communication nos outils traditionnels :

- La revue Odysée avec deux numéros sortis en 2020 dont un entièrement consacré à vos retours d'expérience pendant le confinement. La sortie du troisième numéro consacré au nouveau référentiel des Espaces de Rencontre et initialement prévue pour décembre a été décalée début 2021 au regard de la publication tardive de ce nouveau référentiel ;
- La lettre électronique avec une sortie tous les deux mois ;
- Et le site internet.

L'impossibilité de se réunir physiquement ou de se déplacer, la situation exceptionnelle que nous avons connue, ont montré la nécessité de recourir à d'autres formes de communication qu'il s'agisse de la communication entre nos instances elles-mêmes mais aussi en direction des adhérents.

La fin d'année 2020 a été l'occasion d'en prendre pleinement conscience et d'amorcer le virage numérique nécessaire. Il s'agira d'un chantier important pour l'année 2021 pour la Fenamef.

De nouveaux outils de communication et d'information sur la Médiation Familiale. Nous avons répondu en mai 2020 à un appel à projet lancé par la D.G.C.S. dans le cadre du confinement pour soutenir les parents.

Pour le construire, nous sommes partis d'un constat partagé sur la faible visibilité des services de Médiation Familiale et de connaissance par le grand public de ce dispositif.

Notre projet de campagne d'information, de sensibilisation à la Médiation Familiale en période de crise a été reçu favorablement avec un accord en novembre de la D.G.C.S. pour un montant de 15.000 euros. Cette subvention exceptionnelle va nous permettre de construire des outils de communication (spots, vidéos, affiche, flyer, dépliant et autres) déclinables au niveau local. Ainsi les adhérents vont pouvoir se les approprier pour faire connaître la Médiation Familiale sur leur territoire, et en particulier aux parents confrontés à des situations de grande tension avec leurs enfants, adolescents.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des adhérents pour leur accueil et en particulier les membres du Conseil d'Administration, remercier les Présidents de Commission avec qui le travail s'est rapidement engagé avec d'ores et déjà des chantiers essentiels pour la Fenamef, comme la démarche de certification Qualiopi pour notre activité de formation, l'accompagnement des Espaces de Rencontre avec l'application du nouveau référentiel.

Mais aussi l'ensemble des partenaires notamment institutionnels et financiers (S.A.D.J.A.V., C.N.A.F., D.G.C.S., C.C.M.S.A.) pour leur soutien pendant cette année si particulière.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Monsieur Didier CHIRON

Tout d'abord, merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés. L'exercice de notre Fédération se clôture sur le constat d'un excédent.

Au compte de résultat de l'exercice 2020 on constate :

- **Un total des produits d'exploitation, en hausse, à 286.692 euros** (+7,9 % par rapport à 2019);
- **Un total des charges, en baisse, à 258.964 euros** (-0.4 % par rapport à 2019).

Le résultat de l'exercice 2020 est excédentaire pour un montant de 27.534 euros (18.669 euros sur 2019).

L'exercice 2018 était excédentaire pour un montant de 1.361 euros, 2017 était déficitaire pour un montant de (-)29.092 euros, 2016 pour (-)19.042 euros.

LES DIFFÉRENTES RESSOURCES QUI CONSTITUENT LES PRODUITS DE L'ASSOCIATION

1. Les subventions de fonctionnement

- Ministère de la Justice : 65.000 euros ;
- Caisse Nationale des Allocations Familiales : 58.333 euros ;
- Direction Générale de la Cohésion Sociale : 13.000 euros ;
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole : 15.000 euros.

Pour l'exercice 2020, la hauteur de l'abondement des différents partenaires est identique à celui de l'exercice 2019 à l'exception d'une augmentation notable de la participation de la Caisse Nationale des Allocations Familiales de 16.666 euros.

2. Les cotisations

Les cotisations de l'exercice 2020 sont en augmentation à 57.605 euros (+16 % par rapport à 2019), ce qui démontre une bonne attractivité de notre Fédération dans une période pourtant difficile.

3. Les abonnements au journal "Odyssée"

Le nombre d'abonnements est stable et représente un produit de 4.125 euros.

4. Les produits de la formation

Les produits de la formation à hauteur 44.545 euros sont en très nette diminution avec -28 % par rapport à 2019. La situation sanitaire liée à la crise pandémique a fortement impacté notre programme de formation. Malgré nos efforts pour maintenir la plupart de nos formations sous forme de visioconférences, nombre d'entre elles n'ont pu se réaliser faute de participants ou d'adaptation technique suffisante. L'impact financier représente une baisse de 20.000 euros.

Au total, la ventilation globale des ressources 2020 de notre association est la suivante :

- 56 % proviennent de subventions publiques ;
- 19 % sont le fruit de produits d'activité, principalement de formation ;
- 22 % relèvent des cotisations reçues des adhérents.

LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

1. Les achats et charges externes

Les dépenses sont en très nette baisse (-68 % par rapport à 2019) du fait principalement de la situation de confinement. Les comptes impactés concernent essentiellement ceux liées à la formation (location, déplacements et honoraires) et pour une plus large part les déplacements et frais d'hébergement de l'activité du siège et des réunions de travail associatif (Conseil d'Administration, Bureau, Commission, rencontres régionales...).

La différence enregistrée entre 2019 et 2020 représente une baisse exceptionnelle de dépenses de 36.792 euros.

2. Les salaires, charges et impôts

Les dépenses sont en nette augmentation avec un total de 151.333 euros pour 134.667 euros réalisé en 2019. Ceci s'explique à la fois par le départ en retraite de notre Secrétaire générale avec les primes conventionnelles qui s'appliquent et par son remplacement avec une nouvelle personne sur une période de tuilage à temps partiel de quelques mois.

Pour autant ce dépassement exceptionnel de la masse salariale est compensé en partie par une provision retraite de 16.000 euros en produit d'atténuation, il intègre aussi des indemnités chômage liées au premier confinement du siège pour 4.855 €.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation. Elles sont principalement représentées par les loyers et charges du siège de l'association estimés à 10.885 euros, des frais de transport de bénévoles non remboursés pour un montant estimé à 20.690 euros. C'est aussi un nombre d'heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions et valorisé pour un montant de 135.600 euros. L'ensemble est estimé à 167.175 euros.

EN CONCLUSION

Pour cet exercice 2020, la Fenamef confirme avec 2019 le retour d'un exercice excédentaire, propre à reconstituer notre trésorerie. Ceci nous amène à améliorer notre structure financière avec des fonds propres associatifs qui aujourd'hui s'élèvent à 23.164 euros alors que nous étions à - 4.371 euros en 2019.

Il nous faut cependant continuer à être vigilant car cet exercice relève d'une situation exceptionnelle qui a généré une baisse conséquente de nos charges mais aussi de nos produits liés à la formation.

Le total du bilan s'élève à 97.332 euros au 31/12/2020 et notre autonomie financière est de +27 %.

Le Conseil d'Administration de la Fenamef a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du 5 mars 2021 et vous propose d'affecter le résultat dans le bilan 2020 au Report à nouveau.

Je vous remercie de votre attention.

■ Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	24 208	19 975	4 233	8 862
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	15 618	13 899	1 720	814
Immobilisations financières				
<i>Autres titres immobilisés</i>	15		15	91
Total I	39 841	33 874	5 967	9 767
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	24 155		24 155	12 697
<i>Autres créances</i>	18 130		18 130	18 346
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Disponibilités</i>	48 749		48 749	38 217
<i>Charges constatés d'avance</i>	332		332	921
Total II	91 365		91 365	70 181
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	131 206	33 874	97 332	79 949
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

■ Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	32 235	32 235
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	-36 606	-55 274
Excédent ou déficit de l'exercice	27 534	18 669
Situation nette (sous-total)	23 164	-4 371
Total I	23 164	-4 371
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	2 181	19 174
Total III	2 181	19 174
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 623	18 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 852	9 586
Dettes fiscales et sociales	41 382	21 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 908	8 669
Produits constatés d'avance	4 223	6 590
Total IV	71 988	65 146
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	97 332	79 949
ENGAGEMENTS DONNES		
(1) Dont à plus d'un an	10 224	
Dont à moins d'un an	61 764	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	57 605	49 510
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	51 740	68 437
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	151 333	134 667
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	16 993	940
Autres produits	9 021	12 045
Total I	286 692	265 599
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	78 714	115 506
Impôts, taxes et versements assimilés	2 151	1 624
Salaires et traitements	128 226	104 053
Charges sociales	44 670	33 534
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 198	5 516
Autres charges	5	1
Total II	258 964	260 235
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	27 728	5 365
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	138	127
Total III	138	127
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	347	300
Total IV	347	300
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-209	-173

■ Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	27 519	5 192
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		15 233
Sur opérations en capital	92	
Total V	92	15 233
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		1 757
Sur opérations en capital	76	
Total VI	76	1 757
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	15	13 477
Total des produits (I+III+V)	286 922	280 960
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	259 387	262 291
EXCEDENT OU DEFICIT	27 534	18 669

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	31 575	31 575
Bénévolat	135 600	135 600
Total	167 175	167 175
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens	10 885	10 885
Prestations en nature	20 690	20 690
Personnel bénévole	135 600	135 600
Total	167 175	167 175